



Statut de l'étudiant sportif de haut niveau
Contrat de Scolarité 2016-2017
(Conformément au Statut de l'étudiant sportif de haut niveau)

L'étudiant

NOM et Prénom :

Date de naissance : (jj/mm/aaaa)

Adresse :

Code postal et Ville :

Discipline sportive pratiquée :

Spécialité :

Club sportif ou structure d'entraînement :

Email :

Téléphone(s) :

La composante

Composante d'appartenance (U.F.R) : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)

Année universitaire d'inscription : LICENCE 1ere année **Spécialité (EM, ES...APAS...) :**

Date d'attribution du statut (commission Sport de Haut Niveau) :

Objectifs du contrat

- Accorder aux sportifs de haut niveau les moyens nécessaires à la poursuite d'études universitaires.
- Mettre en œuvre et développer la coopération entre les contractants en rendant compatibles la formation universitaire, la formation et la pratique sportive.
- Aménager la formation universitaire et permettre au sportif de haut niveau de suivre les enseignements indispensables à la poursuite d'un cursus universitaire cohérent dans le cadre d'une future insertion professionnelle ; il doit être compatible avec un entraînement sportif de qualité au regard des exigences de résultats et ménager des temps de récupération et d'intégration sociale indispensables à l'épanouissement personnel.

Modalités du contrat

ENGAGEMENTS DES PARTIES

L'Université s'engage à :

- prendre en considération le caractère de sportif de haut niveau pouvant, au regard de la réglementation en vigueur, bénéficier d'aménagements spécifiques d'études.

L'étudiant Sportif de Haut Niveau s'engage à :

- fournir le travail nécessaire à ma réussite universitaire,
- communiquer l'ensemble de mes résultats sportifs de l'année,
- représenter l'UM1 lors des rencontres interuniversitaires et à participer aux entraînements ponctuels (sports collectifs),
- informer immédiatement son service de scolarité de tout changement de situation.



Modalités du contrat

TOUT AMÉNAGEMENT DEVRA ÊTRE JUSTIFIÉ ET DÉTAILLÉ EN ANNEXE AU PRÉSENT CONTRAT

L'étudiant doit impérativement se présenter à chaque enseignant afin de l'informer de son statut en début de semestre

NOM : _____ **Prénom :** _____

Tél : _____

UE Semestre 2	ENSEIGNEMENT SPECIFIQUE	MODE de CONTROLE (1 SEUL CHOIX)	
-------------------------	--------------------------------	--	--

code	Intitulés	Continu CC	Terminal CT
UE 22B	Méthodologie du travail universitaire/TICE/Langue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
UE 23B*	Spécialité sportive et sécurité des pratiquants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
UE 24A*	Maîtrise d'une APS complémentaire à la spécialité sportive	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
UE 24B*	Maîtrise d'une APS complémentaire à la spécialité sportive	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
UE 25B	Projet d'orientation professionnelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

* *voir avec les enseignants pour l'évaluation.*

⇒ Sans réponse de votre part avant la date limite fixée au 26 février 2016, vous serez considéré(e) comme participant(e) au contrôle continu. Aucune note de C.T. ne sera donc prise en considération.



ORGANISATION DE L'EMPLOI DU TEMPS :

(joindre l'emploi du temps sportif certifié par le club ou la structure d'entraînement et l'emploi du temps universitaire aménagé) :

*Sauf dispositions plus **favorables** adoptées par la composante, l'emploi du temps est arrêté en prenant en compte les contraintes liées aux entraînements et aux déplacements impératifs*

MODALITES DE PARTICIPATION OBLIGATOIRE AUX RENCONTRES INTER-UNIVERSITAIRES ET AUX ENTRAÎNEMENTS PONCTUELS POUR LES SPORTS COLLECTIFS :

Les étudiants devront répondre à la convocation transmise par les enseignants responsables.

L'étudiant SHN souhaite bénéficier du Tutorat : Oui Non

Dans le cas d'un non respect du présent contrat par le Sportif de Haut Niveau, l'UM1 se réserve la possibilité :

- de mettre un terme aux aménagements proposés,
- d'annuler la reconnaissance de statut et le cas échéant son renouvellement.

Le contrat est conclu :

- soit pour l'année universitaire, si attribution du statut de sportif haut niveau lors de la commission du 15 septembre ou du 15 octobre 2015
- soit pour le second semestre uniquement, si attribution du statut de sportif de haut niveau lors de la commission de décembre

et peut être dénoncé sur accord des parties

Fait à Montpellier, en deux exemplaires, le

L'intéressé

(Précédé de la mention « Lu et approuvé »)

**Le responsable
pédagogique**

Le Directeur de la Composante